COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 5 JUILLET 2019

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance : 6

Date de la convocation: 24/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents: CROZET Yves, LABROSSE Simone, ISNARD Michel, ODIN Catherine,

VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absents excusés: DELAYE Marie-Yvette, ODIN Corentin,

Secrétaire : VERMOREL Roger

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. VERMOREL Roger est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 10 mai 2019.

Le Conseil municipal se transporte à l'extérieur pour choisir le revêtement devant la mairie et prendre connaissance de travaux derrière la salle des fêtes.

Point sur les Travaux et subventions :

- <u>Salle des fêtes</u>: Les travaux sont désormais terminés et plusieurs locations ont déjà eu lieu, à la satisfaction des utilisateurs. Il leur a été signalé l'installation, désormais réglementaire, d'un contrôle de la puissance sonore. Au-delà d'un certain seuil, la sonorisation est coupée.
- Traversée du bourg: Les travaux sont en cours. Après le remplacement de la colonne d'eau potable et des compteurs, et la rénovation du réseau d'eau pluviale ce sont les aménagements de la voirie qui sont en cours (trottoirs, parvis devant la mairie). La pose de la couche finale d'enrobé sur la chaussée sera effectuée par le Conseil départemental à la fin de l'été. La route devant la mairie sera fermée sur une ou deux journées. Suite à ces travaux le portail du monument aux morts qui est devenu dangereux, ne sera pas remis et un support de drapeaux sera à faire.

Nouveau règlement pour les utilisateurs de la salle des fêtes :

Un nouveau règlement global va être rédigé pour les utilisateurs de cette salle. Des mentions nouvelles seront ajoutées pour tenir compte des consignes en matière de sécurité et de bruit. Le règlement précisera également les responsabilités des locataires, les procédures de nettoyage et la marche à suivre pour les poubelles et le tri sélectif.

Répartition des frais de chauffage :

• A la demande d'un locataire de la mairie, les volumes chauffés des cinq appartements ont été recalculés. Il en ressort que pour les appartements de l'étage, deux ont un volume de 180 m3 et le troisième un volume de 170 m3. Les deux appartements du rez-de-chaussée ont un volume de 160 m3. Cela conduit à un volume total de 850 m3. Le rapport entre le volume de chaque logement et ce total indique la quote-part de chaque locataire. Sachant que la facture totale (10 330 euros, un montant plus élevé que l'hiver précédent du fait de la hausse des prix du fioul) est payée pour moitié par la mairie pour ses locaux, il reste à répartir 5165 euros entre les locataires. En appliquant les ratios correspondants pour chaque locataire, la facture de chauffage 2018-19 s'élève à 1090 euros pour les deux appartements de 180 m3, 1030 euros pour l'appartement de 170 m3, 970 euros pour les appartements du rez-de-chaussée. Le bail de l'un de ces appartements ayant commencé en fin d'année 2018, la facture sera diminuée en proportion.

Extension du réseau d'eau:

- Lancement de l'opération de l'extension du réseau communal sur les hameaux les Sapins, Chantefay, les Bessy. Au vu des devis que nous avons reçus, l'entreprise POTAIN est choisie pour un montant total, hors taxes, de 35 067,00 euros.
- Le raccordement à l'eau courante au lieu-dit CHAMPBON reste aussi à faire.

Remboursement du transport scolaire 2018/2019 :

Il s'avère que 9 enfants ont été inscrits en primaire durant l'année scolaire écoulée. La commune va procéder au remboursement du transport scolaire à hauteur de 110€ par enfant. Un RIB sera demandé à chaque famille pour le que le Trésor Public procède au versement.

Régime indemnitaire des employés communaux :

• Un nouveau régime indemnitaire des employés communaux (RIFSEEP) a été mis en place au 1^{er} juin 2019 par délibération du conseil municipal du 10 mai 2019. La délibération de ce jour porte sur l'indemnité mensuelle. Pour M. AUGAY, elle correspond à l'indemnité du régime précédent. Pour Mme CHAUMONT, la nouvelle secrétaire, l'indemnité correspond à la prise en compte de son ancienneté dans son poste précédent.

Questions Diverses:

• Composition de la future assemblée délibérante de l'intercommunalité à compter de 2020 :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition concernant le nombre de membres du Conseil communautaire de CHARLIEU-BELMONT Communauté. Le conseil comportera 41 membres contre 37 actuellement. Cet accord local est conforme aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales.

• Réfection des caniveaux du Cimetière :

Les caniveaux du chemin des CHÊNES (montée au cimetière) sont à refaire car l'écoulement se fait difficilement. Des devis seront demandés.

Il est rappelé qu'il n'y aura pas de visite de chemins comme tous les ans car les travaux de voirie seront limités cette année. Ils auront lieu principalement dans les chemins de VERNAY et BOIS-VERNAY, comme cela avait été décidé précédemment.

- <u>Le Conseil Municipal admet en non-valeur</u> une facture d'élagage datant de 2016 pour un montant de 260,00€ sur demande du trésorier, les poursuites ne pouvant aboutir du fait du décès de la personne ayant fait les travaux et de l'impossibilité de recours sur la succession.
- Enquête publique de déclassement de chemins ruraux à Vavre et Montveneur-le-Haut :

M.FAVIER le commissaire enquêteur sera présent en mairie le jeudi 11 juillet de 14h30 à 16h30. L'enquête se déroule du 4 au 18 juillet 2019.

• Reliure des registres de délibération des assemblées :

Le conseil municipal accepte le devis de SEDI à hauteur de 153,60€ TTC pour faire relier les quatre années des comptes rendus des conseils municipaux d'avril 2014 à décembre 2017. La commande pour la réfection des registres paroissiaux les plus anciens (XVIIIème siècle), tous les autres ayant déjà été traités, est reportée à une date ultérieure.

• Budget:

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative au budget communal présentée ci-dessous de type virements de crédit entre opérations :

Détignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu tion de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 202-135 : PLU		1 658,73 €		
TOTAL D 20 : Immobili sations incorporell es		1 658,73 €		
D2313-90: ERA		6 523,27 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations on cours		6 523,27 €		
R 1323-135 : PLU				8 182,00 €
TOTAL R 13 : Subrentions d'invertissement				8 182.00 €
Total		8 182,00 €		8 182,00 €
Total General		8 182,00 €		8 182,00 €

• Recensement 2020:

Le Conseil municipal recherche un agent recenseur pour le recensement qui aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Mme Marie- Yvette DELAYE a été désignée comme coordinatrice communale, elle a été déclarée sur la plateforme OMER. C'est elle qui fera le lien avec l'agent recenseur au sein de la commune.

• La commune a été représentée par Mme Catherine ODIN 1ère adjointe lors de l'assemblée générale de l'ADMR, qui a coïncidé avec l'inauguration des nouveaux locaux, place de l'église à BELMONT de la Loire.

• <u>Divagation des chiens</u>:

Un courrier sera adressé aux propriétaires de chiens dont la divagation provoque une gêne répétée pour les habitants.

• Élagage des chemins :

Les propriétaires ne procédant pas à l'élagage des haies qui bordent les chemins recevront un courrier afin de faire le nécessaire, ceci dans le souci de réduire les coupures électriques et téléphoniques.

• Éclairage devant la mairie :

Le conseil municipal décide que les deux lampadaires devant l'entrée de la mairie ne seront pas réinstallés car ils ne sont plus vraiment aux normes. Ils ne seront pas remplacés car l'éclairage public existant est suffisant. A l'occasion de ces travaux la ligne électrique devant la mairie a été refaite. Le montant des travaux s'élève à 2 172€ HT dont 1 216€ HT payés par la commune, le reste étant couvert par le SIEL et le conseil décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année. Une délibération sera faite à ce propos.

Prochaine réunion le vendredi 20 septembre 2019

Le Maire Yves CROZET